



## Le ministre allemand de la santé fait volte-face sur les lésions causées par le vaccin contre la COVID et déclare que les blessés sont ignorés

Le ministre fédéral allemand de la santé, Karl Lauterbach, ancien professeur associé de l'université de Harvard, a admis cette semaine que les effets indésirables du vaccin contre la COVID-19 étaient fréquents et que les personnes souffrant de graves lésions dues au vaccin étaient ignorées.

Par [Michael Nevradakis](#)

Mondialisation.ca, 21 mars 2023

[The Defender](#) 15 mars 2023

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Science et médecine](#)

Analyses: [COVID-19](#)

Le ministre fédéral allemand de la santé, [Karl Lauterbach](#), ancien professeur associé à l'université de Harvard, a admis cette semaine que les effets indésirables du vaccin contre la COVID-19 étaient fréquents et que les personnes souffrant de graves lésions dues au vaccin étaient ignorées.

M. Lauterbach, l'une des principales voix allemandes en faveur de restrictions strictes concernant [la COVID-19](#) et de l'[obligation de vacciner](#), a fait ces commentaires lors d'une [interview accordée le 12 mars](#) à [ZDF](#), la chaîne de télévision publique allemande.

En février 2022, M. Lauterbach a affirmé que les vaccins contre la COVID-19 étaient [dépourvus d'effets secondaires](#).

L'admission de M. Lauterbach est intervenue alors que des allégations faisaient état de [falsifications de ses titres universitaires](#).

A historic moment on the 12th of March 2023: German health minister Karl Lauterbach has to admit, that there are people with [#vaccineinjuries](#). In the months before, the [#Covid\\_19](#) vaccines were \*always\* called « sicher und wirksam ». [#COVID19](#) [#Biontech](#) [#Pfizer](#) [#Vaccinesideeffects](#)  
<https://t.co/YfOITomtkl>

— Julian Brandtner - Baden-Württemberg (@otrador) [March 13, 2023](#)

Incidence de 1 sur 10 000 des effets indésirables graves des vaccins contre la COVID

Au cours de l'interview accordée à l'émission « Heute Journal » de la ZDF, M. Lauterbach a admis que l'incidence des effets indésirables graves des vaccins contre la COVID-19 était de 1 personne sur 10 000.

Il a dit :

« Selon les dernières données de la recherche, les lésions vaccinales graves sont très rares. L'incidence est inférieure à 1/10 000 vaccinations.

« J'ai toujours été conscient des chiffres. Ils sont restés relativement stables. ... 1:10 000 : certains diront que c'est beaucoup, d'autres que ce n'est pas tant que ça. »

Bien qu'il ait qualifié de « très rare » l'incidence des effets indésirables graves, M. Lauterbach est revenu sur ses affirmations antérieures selon lesquelles les vaccins contre la COVID-19 ne provoquaient pas d'effets secondaires.

Le 14 août 2021, [M. Lauterbach a tweeté](#) que les vaccins contre la COVID-19 n'avaient « aucun effet secondaire ».

Christian Sievers, journaliste à la ZDF, a confronté M. Lauterbach à ses précédentes affirmations en déclarant : « Vous avez toujours donné l'impression que les effets secondaires n'existaient pas vraiment. »

M. Lauterbach a répondu que sa déclaration de 2021 « était une exagération que j'ai faite un jour dans un tweet irréfléchi », ajoutant qu'elle « ne représentait pas ma véritable position ».

Cependant, M. Lauterbach avait répété cette même position lors d'une [interview en février 2022](#), lorsqu'il avait déclaré que les vaccins contre la COVID-19 étaient « plus ou moins dépourvus d'effets secondaires ».

En admettant son tweet « malencontreux », M. Lauterbach a déclaré que certaines personnes ayant subi des effets indésirables graves à cause des vaccins contre la COVID-19 resteront handicapées de façon permanente.

Ces blessures sont uniques et ne répondent souvent pas aux interventions médicales traditionnelles, a déclaré M. Lauterbach, ajoutant que des recherches supplémentaires sont nécessaires pour déterminer le traitement approprié pour ces blessures.

Il a également déclaré que les agences gouvernementales devaient mieux reconnaître les lésions liées aux vaccins contre la COVID-19.

Selon M. Lauterbach, les programmes d'indemnisation du gouvernement allemand pour les victimes de vaccins sont en mauvais état. « Je comprends pourquoi les gens ici se plaignent. »

Il a déclaré : « Nous parvenons peu à peu à une meilleure compréhension de la situation » en ce qui concerne les lésions provoquées par le vaccin contre la COVID-19, en précisant que les vaccins en sont encore à leur phase initiale d'expérimentation clinique (phase 3).

Aujourd'hui, le site Internet du [ministère fédéral allemand de la santé](#) indique que « les vaccins modernes sont sûrs et que les effets indésirables ne se produisent que dans des cas sporadiques ».

Cependant, les données officielles de l'Institut [Paul Ehrlich d'Allemagne](#), l'institut fédéral pour les vaccins et les biomédicaments du pays, indiquent qu'au 31 octobre 2022, [environ](#)

[331 000 effets indésirables](#) ont été signalés après la vaccination contre la COVID-19.

Sur ces plus de 331 000 effets indésirables, 1 808 demandes d'indemnisation au titre du programme allemand d'indemnisation des dommages causés par les vaccins ont été déposées en janvier, et [253 demandes](#) ont été approuvées, [a rapporté le journal allemand Welt](#) le 28 janvier.

En mars 2021, [M. Lauterbach a déclaré à Science](#), en réponse aux problèmes de sécurité liés au [vaccin contre la COVID-19 d'AstraZeneca](#), qu'il aurait autorisé la poursuite des vaccinations pendant que les problèmes de sécurité faisaient l'objet d'une enquête.

M. Lauterbach est allé jusqu'à exprimer son espoir de voir les [sociétés pharmaceutiques](#) offrir volontairement une compensation aux personnes ayant subi des blessures à cause des vaccins contre la COVID-19, au motif que leurs « profits ont été exorbitants ».

Le 16 juin 2022, M. Lauterbach [a publié une vidéo](#) dans laquelle il déclare : « Dans de très rares cas, des effets secondaires correspondants peuvent survenir après une vaccination corona », ce qui indique qu'il revoyait sa position sur les vaccins avant l'interview de cette semaine, qui a fait l'objet d'une plus grande publicité.

En réponse aux déclarations de M. Lauterbach du 12 mars, [Byram Bridle, Ph.D.](#), professeur associé en immunologie virale à l'université canadienne de Guelph, a déclaré que le chiffre de 1 sur 10 000 concernant les effets indésirables graves des vaccins contre la COVID-19 était probablement faible.

« Cette statistique est presque certainement une sous-estimation, en raison de la sous-déclaration bien connue inhérente aux systèmes de surveillance passive », [a écrit M. Bridle sur son blog](#), « en particulier lorsqu'elle est associée aux pressions exercées sur les médecins pour qu'ils répètent la devise sûr et efficace », en [citant des études universitaires](#) à cet effet.

Soulignant les problèmes de sécurité soulevés par le vaccin d'AstraZeneca, M. Bridle a indiqué que le Canada avait suspendu l'utilisation du vaccin « en raison du risque d'effets indésirables graves (le principal étant la coagulation sanguine) chez [1 adulte inoculé sur 55 000](#) ».

Selon [Steve Kirsch](#), directeur exécutif de la [Vaccine Safety Research Foundation](#), le taux réel d'effets indésirables graves est environ 100 fois plus élevé que les chiffres cités par M. Lauterbach - « plus proche de 1 sur 100 doses » et « pour le décès, c'est ~1 sur 1 000 doses ».

Le 24 février 2022, [Andreas Schöfbeck](#), alors directeur de la compagnie d'assurance allemande BKK ProVita, a écrit une lettre à l'Institut Paul Ehrlich, déclarant que, d'après les données de sa compagnie, les effets indésirables liés aux vaccins contre la COVID-19 étaient sous-estimés de 1 000 %. Il a déclaré à l'institut que 217 000 des 11 millions de clients de ProVita ont été traités pour des effets indésirables.

Ces révélations ont conduit [Christine Anderson](#), députée européenne allemande, à soumettre le 25 février 2022 une question au Parlement européen concernant la « sous-déclaration très significative des cas suspectés d'[effets secondaires de la vaccination contre la COVID-19](#) » et accusant l'UE d'ignorer « l'échec des vaccins ».

Le 1er mars 2022, [BKK ProVita a licencié M. Schöfbeck](#). À l'époque, [Dirk Heinrich](#), président du Virchowbund, l'association allemande des médecins résidents, avait qualifié M. Schöfbeck et BKK de « bavard(s) de [faits alternatifs](#) ».

Lauterbach aurait menti sur ses titres universitaires

M. Lauterbach a pris ses fonctions de ministre fédéral de la santé le 8 décembre 2021. À l'époque, il a été décrit par la chaîne publique allemande Deutsche Welle comme une « [voix de la raison](#) » et un « expert reconnu de la COVID », ajoutant que « les négateurs de la COVID et les anti-vaxxers sont particulièrement virulents dans leur haine à son égard, lui envoyant souvent des menaces de mort ».

Peu après sa nomination au poste de ministre de la santé, M. Lauterbach s'est fait connaître pour sa position intransigeante sur les restrictions liées à la COVID-19 et sur les obligations de vaccination.

Quelques jours après sa prise de fonction, M. Lauterbach a déclaré que les [agents de santé non vaccinés](#) étaient « absolument inacceptables ».

Au début du mois de janvier 2022, M. Lauterbach appelait à une [obligation nationale de vaccination](#), selon la Deutsche Welle.

« Nous avons toujours besoin d'une obligation de vaccination », a déclaré M. Lauterbach. « Sinon, Omicron est une sale vaccination par la petite porte. Compter sur le fait que tout le monde soit infecté tôt ou tard et devienne immunisé ... poserait de gros problèmes. »

« La vaccination obligatoire est également importante pour les variantes futures qui pourraient encore se développer. L'infection par Omicron ne rend pas nécessairement immunisé contre la prochaine variante virale », a-t-il ajouté.

Mais l'Allemagne n'a pas mis en place d'obligation vaccinale nationale. Le 10 avril 2022, [Deutsche Welle a rapporté](#) que « l'échec de la proposition ébranle la confiance dans le plan gouvernemental de lutte contre la pandémie ».

Le 29 mars 2022, M. Lauterbach a déclaré qu'il proposerait à l'UE de recommander une [quatrième vaccination contre la COVID-19](#) pour les personnes âgées de plus de 60 ans.

Ce n'est pas la première fois que M. Lauterbach, en tant que ministre fédéral de la santé, est confronté à des difficultés.

Le même jour que son interview avec la ZDF, le Welt a révélé qu'en 1995, [M. Lauterbach aurait falsifié son CV](#) afin d'obtenir un poste de professeur à l'université de Tübingen.

Selon le Welt, M. Lauterbach aurait menti à au moins trois reprises sur son expérience.

Dans son dossier de candidature à l'université de Tübingen, M. Lauterbach, alors âgé de 32 ans, a déclaré qu'il dirigeait un projet financé par le gouvernement sur le cancer du sein. Le ministère allemand de la santé a récemment révélé qu'il n'était pas au courant de l'existence d'un tel projet. Le projet a été financé à hauteur de plus d'un million de dollars à l'époque.

M. Lauterbach a également affirmé qu'il avait participé à la collecte de fonds pour une étude

de l'université de Princeton, mais il a été confirmé par la suite qu'il « n'avait pas participé à l'obtention de la subvention ».

Dans un troisième cas, M. Lauterbach a déclaré avoir reçu plus de 10 000 dollars de financement de la Fondation Robert Bosch pour une étude intitulée « Ethics and Economics in Health Care » [Éthique et économie dans les soins de santé]. Cependant, il a été établi qu'il n'avait jamais reçu les fonds parce qu'il n'avait jamais achevé le projet en question.

Néanmoins, M. Lauterbach conserve son poste de ministre fédéral de la santé à l'heure où nous écrivons ces lignes.

L'année dernière, l'avocat [Markus Haintz](#), « sceptique à l'égard des vaccins », [a poursuivi M. Lauterbach](#), l'accusant de diffuser des « fake news » [fausses nouvelles]. Toutefois, un [tribunal allemand a jugé](#) que les déclarations de M. Lauterbach étaient considérées comme relevant de la liberté d'expression, notamment parce qu'elles n'étaient pas scientifiques, mais qu'elles constituaient une opinion politique.

Les dernières révélations concernant M. Lauterbach interviennent alors que son ancien homologue au Royaume-Uni, Matt Hancock, est devenu la cible principale d'une [fuite massive de messages WhatsApp](#).

Cette fuite, connue sous le nom de « [Lockdown Files](#) », révèle que le ministre et le cabinet britannique ont mis en œuvre des mesures de confinement et un programme de vaccination de masse contre la COVID-19 sur la base d'impératifs politiques, et non de données scientifiques.

Les récits et les mesures de la COVID-19 ont continué à s'effilocher en Europe au cours des dernières semaines.

Vienne, en Autriche, a laissé expirer son [obligation de porter un masque dans les transports publics](#) le 28 février, tandis que le gouvernement grec a annoncé mardi que son [obligation de porter un masque dans les transports publics et les pharmacies](#) avait été annulée.

La source originale de cet article est [The Defender](#)  
Copyright © [Michael Nevradakis](#), [The Defender](#), 2023

---

Articles Par : [Michael Nevradakis](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)